

COTUTELLES DE THÈSE

APPEL À CANDIDATURES 2015 AIDE A LA MOBILITÉ POUR THÈSES EN COTUTELLE

La coopération eurorégionale entre la Catalogne, les Îles-Baléares, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation se matérialise depuis 2009 par le biais de l'Eurocampus Pyrénées-Méditerranée, premier campus européen en nombre d'étudiants. L'Eurocampus a pour objectif de favoriser l'échange de connaissances et la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs au sein de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, ainsi que d'accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur du territoire eurorégional. Il apporte, entre autres, un soutien aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers une aide à la mobilité étudiante (chèque mobilité Eurocampus), à la recherche (cotutelles de thèse) et à la mise en ligne d'informations et services (portail internet Eurocampus).

Le présent appel à candidatures vise à approfondir la coopération universitaire à travers des aides à la mobilité pour thèses en cotutelle. Ces financements sont destinés à soutenir des doctorants de l'Eurocampus qui réalisent une thèse dans le cadre d'un partenariat entre des écoles doctorales eurorégionales de nationalité différente; l'aide prend en charge le surcoût lié à la mobilité entre la France et l'Espagne. Une prime est accordée aux projets qui incluent une collaboration avec une entreprise afin de favoriser l'insertion professionnelle et le lien entre le monde économique et académique.

L'appel est ouvert à tous les champs de connaissance, mais une attention particulière sera portée aux candidatures dans les domaines définis dans la Stratégie eurorégionale de l'innovation¹ : e-Santé, gestion durable des ressources en eau, agroalimentaire et tourisme.

BUDGET GLOBAL

La dotation financière de l'appel à candidatures « Eurocampus Cotutelles de Thèse 2015 » est de 45 000 EUR.

Le montant de chaque aide comprendra une part forfaitaire et une part qui dépendra de la distance entre les écoles doctorales; en outre, pourra être accordée une « prime entreprise » (voir section « aide financière »).

OBJECTIFS

Les objectifs du présent appel à projets sont:

- promouvoir la dimension internationale des écoles doctorales, en particulier celle spécifiquement eurorégionale ;
- favoriser la mobilité des doctorants afin de les rendre plus compétitifs sur le marché du travail ;

¹ http://www.euroregio.eu/sites/default/files/sei_fr.pdf

- développer la coopération scientifique entre équipes de recherche au sein de l'Eurocampus ;
- encourager les collaborations de recherche entre le milieu universitaire et les entreprises.

RÉGIONS ELIGIBLES

Catalogne, Iles Baléares, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

TYPES D'ACTIVITÉS

Le soutien de l'Eurorégion a pour objectif de permettre à un doctorant de préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre espagnol, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse. Après une soutenance unique, l'étudiant reçoit le titre de docteur français et espagnol (diplôme délivré conjointement ou diplôme de chacun des établissements mentionnant le fait que la thèse a été faite en cotutelle).

L'aide est destinée au doctorant et couvre uniquement ses dépenses de mobilité (déplacements et logement) France-Espagne et Espagne-France, liées à la recherche en cotutelle.

Les domaines de recherche seront, de façon prioritaire mais non exclusive, l'e-Santé, la gestion durable des ressources en eau, l'agroalimentaire et le tourisme.

DESTINATAIRES

L'aide financière est versée directement au doctorant sous réserve que ce dernier apporte la preuve qu'il a personnellement engagé les dépenses.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'éligibilité

Le candidat devra :

- être inscrit en première année de doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Eurorégion ;
- être âgé de moins de 30 ans au moment de l'inscription ;
- être en mesure de présenter une convention de cotutelle établie par les deux directeurs de recherche concernés (soit une convention préexistante entre les deux établissements, soit une convention conclue spécifiquement pour chaque thèse).

Critères d'évaluation

L'évaluation des demandes suivra les critères suivants :

- caractère innovant du projet de thèse ;
- excellence scientifique du projet de recherche ;
- intérêt eurorégional du projet par rapport aux priorités de l'Eurorégion.
- qualité du programme de formation doctorale et de recherche ;
- qualité du projet de co-encadrement entre les deux sites (encadrement personnalisé commun aux deux établissements).
- excellence scientifique des écoles doctorales concernées ;
- échanges scientifiques entre les écoles doctorales partenaires du projet de recherche ;
- complémentarité des écoles doctorales partenaires du projet de recherche.

Dans le cas de projets concernés par la « prime entreprise » :

- valeur ajoutée de la collaboration avec l'entreprise en vue de l'insertion professionnelle ;
- pertinence du projet de recherche pour le tissu économique eurorégional.

DURÉE DU PROJET

3 ans

AIDE FINANCIÈRE

Le financement apporté par l'Eurorégion couvre les dépenses induites par le surcoût lié à la mobilité (hébergement et déplacements) entre la France et l'Espagne au cours du travail de recherche en cotutelle. Il se traduit par :

- Une part fixe de 6000 EUR.
- Une part variable liée à la distance entre les villes, avec les plafonds suivants :
 - Distances courtes – inférieures à 200 km (ex : Perpignan-Barcelone, Perpignan-Vic, Perpignan-Gérone, Béziers-Gérone): 2000 EUR
 - Distances moyennes et longues – supérieures à 200 km (toutes les autres, sauf vers les îles Baléares) : 3000 EUR
 - Insularité (France-Iles Baléares) : 5000 EUR
- Une « prime entreprise » de 2000 EUR si le projet inclut une collaboration avec une entreprise. L'objectif de cette prime est d'inciter à ce que les thèses doctorales répondent mieux aux besoins des entreprises, de développer les relations entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise et d'améliorer l'employabilité des doctorants.

Le montant total de la bourse (part fixe + part variable + prime entreprise) sera payé en trois temps : 30% au début (après signature de la convention GECT-Doctorant), 30% en début de deuxième année de recherche et le solde (40%) à la soutenance sur présentation des dépenses engagées.

Dans le cas où le montant des dépenses engendrées par le surcoût à la mobilité serait inférieur au montant de l'aide accordée, et/ou le projet ne serait pas réalisé dans son intégralité, le financement sera recalculé en fonction des dépenses effectivement justifiées.

DÉPENSES ELIGIBLES

Sont éligibles les dépenses relatives au surcoût à la mobilité engendré par la cotutelle de thèse, c'est-à-dire les frais générés par les séjours du doctorant dans l'université partenaire :

- 1) **Hébergement** du doctorant dans la ville de l'université partenaire ;
- 2) **Déplacements** du doctorant entre les deux universités (ex : billet de train en seconde classe, billet d'avion en classe économique, etc. ; pour l'avion, le maximum autorisé par trajet est de 150 EUR - demande d'autorisation préalable pour des prix supérieurs ; pour la voiture, indemnité de 0,25 EUR/km)
- 3) Abonnements aux **transports en commun** dans la ville de l'université partenaire,
- 4) Frais de déplacement et d'hébergement du doctorant engendrés par la participation à des **colloques** dans la région de l'université partenaire.

MODALITÉS PRATIQUES

Les candidats devront adresser leur projet complet avec l'ensemble des pièces demandées, **en français et en catalan ou espagnol**, comprenant impérativement :

- 1) Le Formulaire de candidature ;
- 2) Une copie de la convention de cotutelle entre les deux écoles doctorales ;
- 3) Un Relevé d'identité bancaire original émanant de la banque, mentionnant :
 - Nom complet du doctorant
 - Nom et adresse de l'établissement bancaire
 - Numéro de compte avec IBAN et SWIFT.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Date limite de dépôt de candidature : le **30 octobre 2015**

La cotutelle de thèse de doctorat devra débuter pour l'année universitaire 2015/2016.

DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Après une première instruction par le GECT, les candidatures sont présentées pour avis devant un comité technique enseignement supérieur, puis soumises à la sélection de l'instance décisionnelle de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

Un délai au minimum de trois mois est nécessaire entre le dépôt du dossier complet et la communication du résultat. La cotutelle de thèse de doctorat devra débuter pour l'année universitaire 2015/2016.

1. Dépôt du dossier
2. Accusé de réception du dossier
3. Analyse du dossier complet par le service instructeur du GECT
4. Examen du dossier en commission spécialisée et avis technique
5. Sélection du dossier par l'instance décisionnelle eurorégionale
6. Lettre d'accord ou de refus de la candidature
7. Délibération de l'Assemblée générale du GECT pour la programmation officielle des projets
8. Lettre de notification officielle d'attribution de subvention
9. Signature d'une convention entre le GECT et le doctorant
10. Versement du premier acompte sur présentation de la convention liant les écoles doctorale au doctorant.

MODALITÉS D'ENVOI

Le dossier de candidature doit impérativement être adressé en français et catalan ou espagnol. L'ensemble des pièces à fournir (en 2 langues) s'effectuera sous les deux formes suivantes :

Par voie postale à :

GECT Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
15 rue Rivals
CS 31 505
31015 TOULOUSE CEDEX 6

et par e-mail à :

eurocampus@euroregio-epm.eu

Pour toute information complémentaire :

eurocampus@euroregio-epm.eu

+33 (0)5 61 10 20 40 / +34 93 567 63 96